



MAIRIE MASSEGROS CAUSSES GORGES
4 place de la Mairie
48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES
Tel : 04 66 48 80 11
contact@massegros-causses-gorges.fr

à l'attention de
DREAL Occitanie DEC/DAE/Division Est
520 Allée Henri II De Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

À Massegros, le 2 février 2026

Objet : Réponse à votre demande de compléments d'informations– Dossier de Demande de cas par cas n°2025-014827

Madame, Monsieur,

Par courriel en date du mardi 17 juin 2025, vous nous avez demandé des compléments d'information concernant la demande d'examen au cas par cas n°2025-014827, déposée au titre d'un projet de défrichement sur la commune de Massegros-Causse-Gorges (48). Afin de répondre au mieux à vos attentes, nous nous sommes rapprochés de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère, en charge de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement.

La demande de défrichement concerne la parcelle B390, propriété de la commune de Massegros Causse Gorges depuis le 1er juillet 2024.

Le projet concerne des travaux de mise en sécurité de la laiterie, gérée par la Société Fromagère du Massegros. La laiterie est localisée au sud du bourg du Massegros. La commune du Massegros-Causse-Gorges est le regroupement de plusieurs communes.

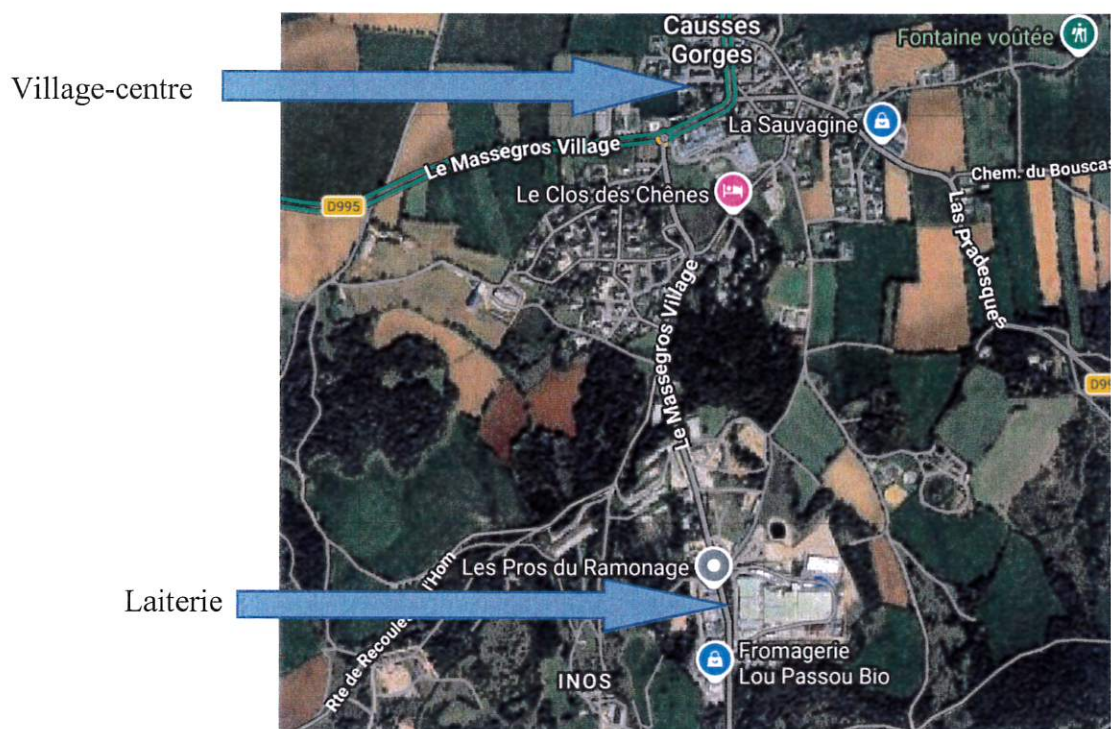
Le site comprend les locaux de la laiterie, avec des cuves de gaz. Lors de la dernière visite du SDIS dans le cadre de la prévention du risque incendie, le SDIS a recommandé de prendre toutes les mesures pour réduire le risque. Les mesures OLD sont déjà respectées mais du fait du site industriel, le SDIS a souhaité une bande supplémentaire. Les mesures de mises en œuvre ont été vues avec la DDT-unité Forêt en charge de la prévention des risques incendie et le SDIS.

Le projet n'a pas pour objectif d'artificialisation de la zone défrichée mais à un but de protection.

Concernant l'impact sur le paysage, le projet est dans la continuité de l'ensemble boisé et de l'ensemble artificialisé. Les travaux ne vont pas impacter la VUE du site UNESCO puisque que nous sommes en zone tampon du site et en continuité d'une zone artificialisée.

Concernant les enjeux de biodiversité, le site est à proximité immédiate de la laiterie. Au vu des enjeux et de la superficie concernée, la DDT 48 n'a pas demandé d'inventaires spécifiques. Les informations disponibles n'ont pas mis en évidence d'espèces ou d'habitats emblématiques.

Le projet étant très limité sur la bande de protection DFCI sans impacts sur le centre bourg, éloigné du site artisanal.



Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Le Maire

